

**DEPARTEMENT
DES LANDES**

PETR de la Haute Lande

**Nombre de membres
du Comité Syndical**

En exercice	22
Présents	14
Titulaires	12
Suppléants	2
Pouvoirs	4

Votants	17
----------------	-----------

Date de la convocation :
27/01/2026

N° 6_2026_0902

Objet : Modification
publication des actes

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de sa transmission au Représentant de l'Etat. Il est chargé d'assurer l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pôle Haute Lande

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 040-200061133-20260209-6_2026_0902-DE



L'an deux mille vingt-six le 9 février, le Comité Syndical, étant assemblée en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Dominique COUTIERE.

Présents : PRADERE Frédéric, OLIVIER Roxanne, Paul CARRERE, VILLATORO Yannick, BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme, MUSSOUS François, BLANC-SIMON Jean-Luc, BOUFFIN Yann, SARTRE Philippe, GELEY Vincent, SAINTORENS Denis, CABANAC Richard, CORMIER Claudine

Pouvoirs : COUSSEAU Hélène à BAYLAC-DOMENTROY Jérôme, CANTEGREIL Isabelle à VILLATORO Yannick, LABORDE Claude à Paul CARRERE, VAYSSE Ludovic à BOUFFIN Yann

Secrétaire de séance : CABANAC Richard

- **Vu** l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022, par renvoi de l'article L.5211-3 et de l'article L.5711-1 pour les syndicats mixtes fermés du même code,
- **Vu** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
- **Vu** le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
- **Vu** la délibération n° 5-2022-1006 du 10 juin 2022 retenant la publication sur papier de l'ensemble des actes du PETR Haute Lande
- **Vu** la mise en service d'un site internet au 01/01/2026 (<https://www.pole-haute-lande.org>)

Le Président propose aux membres d'acter la modification du mode de publication des actes, en optant pour une publication par voie électronique à compter de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président, laquelle entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Dominique COUTIERE